

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_030 : 1% PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT / AMÉNAGEMENT
PAYSAGER ROUTE DE CASTRES – CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE
MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_030 : 1% PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT / AMÉNAGEMENT PAYSAGER ROUTE DE CASTRES – CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Dans le cadre du doublement de la rocade d'Albi, l'opération dispose d'un fonds à hauteur de 400 000€ au titre du 1% paysage et développement destiné à subventionner des opérations de traitement paysager.

Ce fonds sert à cofinancer, à 50% maximum, des projets portés par les collectivités du territoire.

Les dossiers présentés par les communes et l'agglomération et retenus par les services de l'état comprennent :

- La passerelle Léo Lagrange ;
- La piste de déplacements doux longeant la rocade depuis la rue Puech Petit jusqu'à l'échappée verte ;
- La piste de déplacements doux entre l'échangeur du Séquestre et les portes d'Albi ;
- La requalification de l'espace commercial de la Baute ;
- L'aménagement paysager de l'anneau central du giratoire de Gaillaguès ;
- L'aménagement paysager du talus de la rocade le long de la rue S. Lenglen ;
- L'aménagement paysager du délaissé de rocade au droit de l'échangeur route de Castres, côté quartier de Rayssac.

Certaines opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage des communes et d'autres sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.

En comité technique 1% paysage et développement du 26 septembre 2016, les services de l'état ont souligné la nécessité de désigner un seul maître d'ouvrage pour porter tous les dossiers de subvention.

L'agglomération assurera donc le pilotage administratif de la totalité des dossiers de subventions du territoire.

Les montants des subventions accordées sont les suivants :

Passerelle Léo Lagrange	25 200
Piste de déplacements doux longeant la rocade	144 000
Piste de déplacements doux portes d'Albi	12 300
Requalification espace commercial la Baute	200 000
Anneau giratoire Gaillaguès	6 500
Aménagement paysager rue S. Lenglen	3 500
Aménagement paysager échangeur Rte de Castres	8 500
	<u>400 000</u>

La direction régionale de l'équipement (Dreal) délivre annuellement des arrêtés portant attribution des subventions accordées en fonction des crédits disponibles.

Pour permettre aux communes de percevoir les subventions concernant les opérations qu'elles financent, il est administrativement nécessaire de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage des communes à l'agglomération, pour permettre à l'agglomération d'agir pour le compte des communes pour percevoir les subventions et les reverser aux communes.

Il est donc nécessaire de passer une convention pour chaque opération concernée dont :

- Requalification de l'espace commercial la Baute pour l'étude d'orientation confiée en 2015 par la commune du Séquestre au CAUE ;
- Aménagement paysager de l'anneau du giratoire de Gaillagués à réaliser par la commune de Lescure d'Albigeois ;
- Aménagement paysager rue S. Lenglen réalisé par la commune d'Albi ;
- Aménagement paysager échangeur Rte de Castres réalisé par la commune d'Albi.

La convention qui vous est présentée a pour objet de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albi à l'Agglomération pour permettre à l'Agglomération d'agir pour le compte de la commune pour percevoir la subvention de 8500€ relative à l'aménagement paysager du délaissé de rocade au droit de l'échangeur route de Castres et la reverser à la commune.

Cette recette sera réglée à l'Agglomération net de taxes sur présentation des justificatifs du coût des travaux et sera reversée intégralement à la commune.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2018,

Considérant l'intérêt que présente le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour permettre à la commune de bénéficier de subvention au titre du 1 % paysage,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albi à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour percevoir la subvention et la reverser à la commune.

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexée et autorise madame la présidente à signer ladite convention.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL